



Bureau

Publié le : 29/01/2026

Séance du jeudi 15 janvier 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h02.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT (à compter de la question n°13), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck RACLOT donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2026/2026.00006

Rapport n°6 – Fonds « Développement Durable » - Attribution d'une subvention à l'association Hors Saison(s)

6

**Fonds « Développement Durable » - Attribution d'une subvention à
l'association Hors Saison(s)**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

| | Date | Avis |
|----------------|------------|-----------|
| Commission n°4 | 18/12/2025 | Favorable |

| Inscription budgétaire | |
|---|----------------------------------|
| BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Action sensibilisation environnement » | Montant de l'opération : 3 422 € |
| Sous réserve de vote du BP 2026 et PPIF 2026-2030 | |

Résumé :

Le rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 3 422 € à l'association « Hors Saison(s) » au titre du fonds « Développement Durable » pour son projet d'organisation d'événements culturels éco-responsables, les « Afters Siestes », au printemps et à l'automne 2026, en partenariat avec quatre communes de Grand Besançon Métropole (GBM).

Présentation des événements « Afters Siestes »

L'association Hors Saison(s) porte un projet culturel de proximité sur le territoire de GBM dont l'objectif est de créer du lien entre culture, alimentation locale et environnement, au travers de rencontres organisées en co-construction avec les communes de GBM. Ces projets s'inscrivent dans une volonté de mise en valeur du patrimoine local, d'ancrage sur le territoire, une volonté d'ouverture et de solidarité.

En 2024 et 2025, l'association a lancé son activité avec le concept des « Afters Siestes », des goûters concerts itinérants sur le territoire de GBM. Les premières éditions se sont déroulées dans des communes impliquées dans les projets alimentaires communaux. Pour cette nouvelle année, l'association souhaite surprendre le public et proposer de nouveaux créneaux horaires et de nouvelles formules. Les « Afters Siestes » 2026 proposeront des concerts en journée avec des horaires adaptés aux familles avec sur chaque événement, une buvette et petite restauration à base de produits locaux : un brunch concert et un apéro concert.

L'association prévoit ainsi :

- Une restauration éco-responsable avec des producteurs locaux,
- Le tri des déchets sur le site et une communication avec le Sybert,
- Le réemploi des banderoles pour les ateliers de création récupérées par le SYBERT,
- Une mise en avant d'associations environnementales sur les événements dans les villages,
- Un nombre d'impressions papier limité pour la communication,
- Des espaces aménagés pour accueillir le public : tables, bancs, petit mobilier pour les enfants avec des jeux en bois et coloriages...

Calendrier 2026 :

- Dimanche 8 février au Bastion,
- Dimanche 26 avril à Boussières,
- Automne 2026 : 2 communes non connues.

L'association souhaite développer des actions pour limiter les déplacements en voiture individuelle. Elle propose au public un covoiturage via la plateforme Mobicoop et souhaite développer des nouveaux partenariats pour inciter le public à se rendre aux concerts à vélo.

Plan de financement présenté par l'association :

| CHARGES (TTC) | | PRODUITS (TTC) | |
|-----------------------------------|---------|--|-----------------|
| Achats | | Autres produits de gestion courante | |
| Matières et fournitures | 300 € | Fonds propres | 6 788 € |
| Animations | | Vente, prestations, production | |
| Animateur -animation - cachets | 5 800 € | Billetterie | 2 000 € |
| Services extérieurs | | | |
| Locations | 1 320 € | | |
| Assurance | 300 € | | |
| Autres services extérieurs | | Subventions | |
| Rémunération intérimaires | 3 060 € | Subvention GBM sollicitée | 3 422 € |
| Publicité, publication | 300 € | Communes | 2 000 € |
| Déplacement, missions, réception | 900 € | GBM service Culture | 2 500 € |
| Services bancaires, autres | 800 € | CNM | 400 € |
| Charges de personnel | | | |
| Rémunération des personnels | 4 330 € | | |
| TOTAL DES CHARGES | | TOTAL DES PRODUITS | 17 110 € |

L'association sollicite une subvention de 3 422 € auprès de GBM.

Le projet est éligible au fonds « Développement Durable » de GBM (modalités d'application validées par le Conseil de Communauté du 2 mars 2023, délibération n° 006412). Il s'agit d'un projet de sensibilisation au développement durable entrant dans les thèmes suivants du fonds ; « promotion des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement » et « mobilisation du grand public sur les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux ».

Il s'inscrit dans 6 critères de développement durable suivants, parmi les 12 du fonds à respecter :

| Critère de développement durable du fonds | Description du projet |
|--|---|
| Mettre en œuvre des actions de tri et de recyclage ou réemploi des déchets générés par l'action. | Utilisation de poubelles « recyclables » et « non recyclables ». Le public peut apporter ses propres éco-cup au lieu d'utiliser ceux de la buvette. |
| Favoriser les produits réutilisables (vaisselle, banderoles...). | Le SYBERT récupère les banderoles utilisées en amont des manifestations. Récupération de matériel pour la fabrication de décoration. |
| Développer le partenariat avec d'autres acteurs locaux autour du changement climatique (associations, collectivités, entreprises, écoles ...). | Des associations environnementales sont sollicitées pour animer des temps d'ateliers. Un partenariat avec la Mission Locale permet d'impliquer les jeunes dans l'organisation pour découvrir le bénévolat et les métiers du spectacle vivant. |
| Préserver les ressources | Utilisation d'équipements (sonorisation, éclairage...) économies en énergie. |
| Favoriser les actions de communication éco-responsables et adaptée aux besoins | Les supports papiers sont limités à quelques commerces et institutions sur Besançon et dans les communes qui accueillent les évènements. |

| | |
|--|---|
| | La promotion des évènements est faite sur des sites dédiés et des réseaux sociaux. |
| Inciter les participants à utiliser des moyens de transports éco-responsables pour se rendre sur le lieu de l'action | La plateforme « Mobicoop » sera disponible afin de proposer du covoiturage et inciter le public à se déplacer à vélo. |

Selon le règlement du fonds « Développement Durable », le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût est supérieur ou égal à 10 000 € est de 20 % de l'assiette éligible TTC.

| Coût total TTC | Assiette éligible TTC | Taux de financement | Subvention GBM proposée |
|----------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|
| 17 110 € | 17 110 € | 20 % | 3 422 € |

Il est proposé d'accorder à l'association Hors Saison(s) une subvention de 3 422 €

Rappel des subventions perçues par l'association :

| Nom de la structure | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---------------------|------|------|------|---------|
| Hors saisons | | | | 3 730 € |

Il est rappelé que l'association a bénéficié d'une aide financière au titre de l'année 2025. Le nouveau projet présenté relève quant à lui des crédits inscrits sur l'exercice 2026. Conformément au règlement du Fonds « Développement Durable », toute demande de subvention doit être déposée au moins trois mois avant le démarrage de l'action. C'est à ce titre que la présente demande est soumise à la première instance délibérante de l'année 2026.

Conformément à l'article 6 du règlement du fonds, si, en fin d'exécution, le coût réel de l'opération est inférieur à l'estimation initiale ayant servi de base au calcul de la subvention, l'aide sera attribuée au prorata des dépenses réellement engagées par l'association.

A la majorité, 1 contre, le Bureau attribue une subvention de 3 422 € à l'association Hors Saison(s), au titre du fonds « Développement Durable » pour son projet d'organisation de manifestations « Afters Siestes », en partenariat avec 4 communes de GBM au printemps et à l'automne 2026.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 28

Contre : 1

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Yves MAURICE
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon